

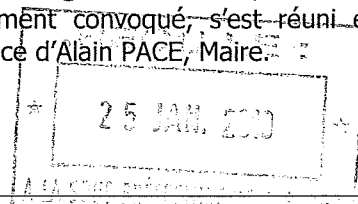
COMMUNE de  
SEYSSES  
10 Place de la  
Libération  
31600 SEYSSES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 20  
Procurations : 2  
Absents : 7  
Votants : 22  
Pour : 22

L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 15 janvier 2019



**PRESENTS** : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

**PROCURATIONS** : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

**ABSENTS** : Dominique ALM, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Eva FLORES.

**Secrétaire de séance** : Magali GRANDSIMON

**N° 4573**

**OBJET :**

**Demande de  
subvention pour  
l'organisation du  
SEYS'TIVAL 2019**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet « Seys'tival » qui sera organisé, le Samedi 25 mai 2019.

Le Point Actions Jeunes de Seysses tente de répondre au mieux aux besoins de la jeunesse, en proposant différentes activités. Un atelier foot en salle, des ateliers culinaires et créatifs, des cours de Hip Hop ainsi que pour les plus grands un relais à l'insertion (CV, recherche de jobs ou formations, loisirs...)  
Chacun de ces ateliers a des objectifs pédagogiques bien précis qui permettent de traiter, d'éduquer, de sensibiliser, de responsabiliser, d'orienter et d'informer les jeunes et nous permettent à nous, équipe pédagogique, d'établir des constats.

- Nous avons constaté que les jeunes ont besoin de s'exprimer, de revendiquer leurs idées et de se sentir utiles,
- La notion de respect est en nette amélioration, mais il reste toujours des points à travailler (respect des autres, de soi et de son environnement...),
- Dans le cadre du dispositif TLPJ, nous avons un atelier d'initiation à la danse Hip hop,
- Malgré un travail pour valoriser l'implication des jeunes dans la vie de la commune, l'adolescent a toujours du mal à trouver sa place,
- Les adolescents du Point Actions Jeunes ont besoin de partager leurs centres d'intérêt et faire connaître à leur entourage leur passion.

C'est en s'appuyant sur ces constats et en prenant en compte les propositions des jeunes que nous avons pensé organiser un « festival de rue » à Seysses.

Le « Seys'tival » se déroulera dans le Parc de la Bourdette pour être plus proche des habitants mais aussi pour animer et faire vivre le centre ville.  
La manifestation aura lieu le Samedi 25 mai 2019 de 15h à 19h.

Les objectifs sont les suivants :

**Démocratiser les cultures urbaines :**

- Rendre accessible à tous, différents arts de la rue en proposant des animations et une scène ouverte,
- Proposer des animations ouvertes à tous, afin d'initier et de sensibiliser le public aux cultures urbaines.

**Encourager la mixité sociale :**

- Inviter différents partenaires (Club du 3ème âge, ALAE, CLSH, associations, structures jeunesse avoisinantes...) afin de créer des liens intergénérationnels lors de cette manifestation,
- Proposer différentes animations qui sont susceptible de plaire au plus grand nombre,

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mélanger les publics lors des animations afin de créer du lien social,</li> <li>- Proposer un spectacle de qualité lors de la scène ouverte, afin que cela soit accessible à toutes les tranches d'âges.</li> </ul> <p><b>Valoriser le travail des jeunes dans leur commune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur ce festival aux différents partenaires afin d'attirer un maximum de personnes et aux habitants de la commune,</li> <li>- Communiquer sur les flyers d'information du festival et sur la scène, que le festival est une proposition et une élaboration des jeunes du PAJ de Seysses,</li> <li>- Faire diffuser des articles (Dépêche et Echo du Binos) afin de relater le travail réalisé par les jeunes.</li> </ul> <p><u>Le déroulement :</u></p> <p><b>En 2019, ce sera la 8ème édition</b> et le Seys'tival commence à être bien reconnu par tous. Cette manifestation rencontre un succès grandissant d'une année sur l'autre.</p> <p>Ce festival est organisé dans le but de démocratiser les cultures urbaines. Nous souhaitons pour ce faire, organiser une après-midi ludique avec différents intervenants (danse hip hop, Beat box, graff, yamakasi, cirque, funambulisme, théâtre de rue...) qui proposeraient des ateliers ouverts à tous. Nous souhaiterions également proposer une scène ouverte ou différents artistes (danse hip hop, slam, beat box, break dance, ...) pourraient se produire.</p> <p>L'objectif de ce festival est de faire participer le plus grand nombre de personnes sur les ateliers d'initiation mais aussi, faire que le festival vive tout l'après-midi par le biais de la scène qui fonctionnera en parallèle des ateliers. Tout le monde pourra donc naviguer dans le festival durant tout l'après-midi sans « temps morts » et ainsi profiter de tous les ateliers et de la scène.</p> <p>Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'aide la plus large possible du Conseil Départemental pour l'organisation du SEYS'TIVAL 2019.</p> <p><b>Le conseil municipal de SEYSSES, après en avoir délibéré à l'unanimité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur Le Maire à solliciter l'aide la plus large possible du Conseil Départemental pour l'organisation du SEYS'TIVAL 2019.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>2 5 JAN. 2019</b></p> <p>Affiché le : <b>2 5 JAN. 2019</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 24 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Vu l'article L2122-17 du CGCT Pour le Maire, par suppléance Geneviève FABRE 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire</b></p> 